

Séance du Conseil d'Administration en date du 7 février 2019

Délibération n°CA-2019-010

Ordre du jour :

- 1. Informations du président**
2. Approbation du PV de CA du 13 décembre 2018
- 3. Points à caractères stratégiques :**
 - 3.1. Partenariats économiques
 - 3.2. Convention MEL/université de Lille
 - 3.3. Projet d'Université Européenne
 - 3.4. Accord de consortium i-site
- 4. Délibérations relatives au fonctionnement de l'université :**
 - 4.1. Reconnaissance de l'association ASAP par l'université
 - 4.2. Détermination des seuils en matière de convention de perception de recettes dans les cas visés par l'article 187 du décret n°2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique
 - 4.3. Approbation des délégations du Conseil d'Administration au Président de l'université
 - 4.4. Additif au dialogue de gestion 2019
 - 4.5. Approbation de remises gracieuses
 - 4.6. Approbation de la charte de dépôt dans l'archive ouverte institutionnelle LILLOA (SCD) validé par la CR du 18/10/18**
 - 4.7. Approbation de tarifications :**
 - 4.7.1. De l'espace événementiel de LILLIAD
 - 4.7.2. Des tarifs d'inscription, remboursement de documents et Prêt entre bibliothèques
 - 4.7.3. Seuil du remboursement dérogatoire des nuitées de mission
 - 4.7.4. Des locaux du site de pont de bois
 - 4.7.5. Des locaux de Polytech
 - 4.8. Approbation des demandes de subventions :**
 - 4.8.1. Subvention auprès de la Région Hauts-de-France (Programme Format Innovation) : Déploiement d'une offre de formation continue innovante par les Formations en situation de travail
 - 4.8.2. Subvention PRF 2018-2019 : financement complémentaire pour le DAEU dans le cadre du Plan D'Investissement dans les Compétences de la Région Hauts-de-France.
 - 4.8.3. Association Campus IAE Lille – coupe de France
 - 4.9. Points issus de la commission recherche du 17 janvier 2019 :**

Subventions Région
 - 4.10. Points issus de la commission de la formation et de la vie universitaire du 13 décembre 2018 :**

Admissions à l'université 2019-2020 :

Admission en première année à l'université :

 - 4.10.1. Capacités d'accueil
 - 4.10.2. Caractéristiques, attendus et critères d'appréciation des dossiers

Admission en master :

 - 4.10.3. Capacités d'accueil, critères d'admission, composition des dossiers

Offre de formation 2019 :

- 4.10.4. Ouverture du diplôme audioprothèse
- 4.10.5. Ouverture du diplôme d'infirmier en pratique avancée
- 4.10.6. Prix de l'engagement étudiant 2018-2019

4.11. Approbation des conventions :

- 4.11.1. Convention cadre liant l'Université de Lille et la Société d'Accélération du Transfert de Technologie (SATT) Nord
- 4.11.2. Convention PAUSE (2)

5. Questions diverses (désignation des représentants enseignants, enseignants-chercheurs et chercheurs au conseil documentaire)

Sous la présidence de Jean-Christophe CAMART, président de l'université de Lille.

Etaient présents :

Collège A : COPIN Marie-Christine, NIEWIADOMSKI Christophe, TISON Sophie, POTTEAU Aymeric, BENOIT Martine, FARVAQUE Etienne, MELNYK Patricia, FONCEL Jérôme.

Collège B : LANGFORD Chad, TOULEMONDE Gilles, MEISS Marjorie, EL KHATTABI Jamal, BENCHIBOUN Moulay-Driss.

Collège BIATSS : LENS Anthony, DEGRENIER Karine, SANTRE Fabien, RODRIGUEZ Ludovic.

Collège étudiants : MAUCHAUSSEE Marion, BENICHOU Anouar, PETIT Léo.

Personnalités extérieures : LEBAS Nicolas, LEYS Annie, OULD ALI Samir

Etaient excusés (et procuration) :

Collège B :

VIZIOLI Jacopo	procuration à TOULEMONDE Gilles
GOUNON Stéphane	procuration à TOULEMONDE Gilles
FRETEL Anne	procuration à TISON Sophie

Collège BIATSS :

RUCKEBUSCH Benoit	procuration à EL KHATTABI Jamal
MULLIER Virginie	procuration à LENS Anthony

Collège étudiants :

RELIQUET Benjamin	procuration à MAUCHAUSSEE Marion
MORTYR Marie	procuration à MAUCHAUSSEE Marion

Personnalités extérieures :

BOIRON Frédéric	procuration à TISON Sophie
DELVALLET Corinne	procuration à Jean-Christophe CAMART
PAILLOUS Françoise	procuration à Jean-Christophe CAMART
PRETE Cosimo	procuration à COPIN Marie-Christine
SCOL Nathalie	procuration à COPIN Marie-Christine

Etaient présents (à titre consultatif, invités ou membres de droit) :

Représentant de la rectrice : BERGEZ Jean-Louis

Equipe présidentielle – Bureau

Premier vice-président : CUNY Damien

Vice-présidente formation : FRANJIE Lynne

Vice-président relations internationales : SEYS François-Olivier

Equipe présidentielle – Comité de direction

Vice-président I-site : BORDET Régis

Vice-présidente valorisation et innovation : CASALIS Séverine

Vice-président partenariats socio-économique : CORNILLON Ghislain

Vice-présidente ressources humaines, politiques et amélioration continue : DAL Georgette

Vice-présidente Université citoyenne et accompagnement des publics fragilisés : JOURDAN Emmanuelle

Vice-président relations territoriales : OUSSOUS Nour-Eddine

Vice-président stratégie et prospective : POSTEL Nicolas

Vice-président affaires européennes : RAVINET Pauline

Vice-présidente communication : ROUX Laëtitia

Unités de formation et de recherche (UFR) – Instituts – Ecoles – Départements

Doyen de la Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales : CONTAMIN Jean-Gabriel

Services communs

Directeur du Service Commun de Documentation : ROCHE Julien

Directeur général des services : ROBERT Pierre-Marie

Directrice générale des services adjointe : SAVINA Marie-Dominique

Agent comptable : LIARD Delphine

Chargée des affaires institutionnelles : D’HU Marie-Sylvia

Secrétaire de séance : JAFFEUX Anaïs

(...)

4. Délibérations relatives au fonctionnement de l’université

(...)

4.6 Approbation de la charte de dépôt dans l’archive ouverte institutionnelle LILIOA (SCD) validée par la CR du 18/10/18

Le conseil d’administration de l’université de Lille, lors de sa séance du 7 février 2019, et après avis de la commission recherche en date du 18 octobre 2018, approuve à l’unanimité la charte de dépôt dans l’archive ouverte institutionnelle LILIOA annexée à la présente délibération.

Le Président de l’Université

Jean-Christophe CAMART

Nombre de votants : 35
Pour : 35
Contre : 0
Abstention : 0

Préambule :

De par ses statuts fondateurs, l'Université de Lille « a pour mission générale la transmission des connaissances et la formation intellectuelle (...), le développement de la recherche scientifique ainsi que la diffusion et la valorisation de ses résultats. »

Garantie d'une évolution vers une science ouverte et partagée, le mouvement du libre accès aux publications a pris son essor dans la communauté scientifique mondiale. L'Université de Lille, signataire en 2017 de l'[Appel de Jussieu](#) pour la science ouverte et la biodiversité, reconnaît la valeur de ce mouvement pour le libre accès et son apport :

- pour un accès large, ouvert et partagé aux productions scientifiques
- pour la visibilité des chercheurs, des unités et des institutions
- pour l'évolution à terme du modèle économique de l'édition scientifique

Le libre accès aux publications scientifiques se concrétise en particulier dans l'archivage et la diffusion des productions scientifiques en archive ouverte. L'engagement de l'Université de Lille se traduit par la mise en œuvre de Lilloa, archive ouverte institutionnelle connectée à l'archive nationale HAL.

La présente charte définit la politique de dépôt en archive ouverte portée par l'Université de Lille.

1. Archive ouverte institutionnelle de l'Université de Lille

L'Université de Lille a choisi de développer Lilloa, une archive ouverte institutionnelle locale connectée à HAL, afin de proposer un dispositif adapté à la diversité des pratiques disciplinaires et de renforcer son rayonnement et sa visibilité.

L'Université de Lille s'engage à maintenir une connexion entre Lilloa et HAL, permettant une visibilité des productions scientifiques sur les deux archives.

2. Politique de dépôt en archive ouverte

A compter du 1^{er} janvier 2018, l'Université de Lille demande à tous les chercheurs affiliés à une unité de recherche de l'Université de déposer systématiquement leurs productions scientifiques dans l'archive ouverte institutionnelle de l'Université de Lille, soit par un dépôt direct, soit par le biais de HAL.

Le choix de l'interface de dépôt se fonde sur la politique définie par chaque unité de recherche.

3. Rôle des unités de recherche dans l'accompagnement au dépôt

Il est demandé aux unités de recherche de définir et d'accompagner la mise en place du dépôt des productions scientifiques au sein de leur laboratoire. En particulier, il est demandé :

***aux unités de recherche n'ayant pas développé de politique de dépôt dans HAL**

- de définir et d'accompagner la mise en œuvre d'une politique de dépôt dans Lilloa
- de soutenir cette politique par la définition de mécanismes d'incitations internes à l'unité de recherche

***aux unités de recherche ayant déjà développé une politique de dépôt dans HAL (création d'une collection, mise en œuvre de formations au sein de l'unité) :**

- de développer, si nécessaire, des mécanismes d'incitations internes à l'unité de recherche
- de systématiser, chaque fois que possible, le dépôt d'un fichier en texte intégral associé à la référence

4. Typologie des productions scientifiques concernées

Tous les types de productions scientifiques de niveau recherche sont concernés par l'archivage dans l'archive ouverte institutionnelle de l'Université de Lille. Une liste complète est disponible en annexe 1 de la présente charte.

En vertu de l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat, le Service Commun de Documentation (SCD) assure la gestion du dépôt, du signalement et de la diffusion des thèses soutenues à l'Université de Lille. Il met en œuvre la visibilité de ces thèses sur l'archive ouverte institutionnelle de l'Université de Lille.

Au regard de la nature particulière des Mémoires d'Habilitation à diriger des Recherches (HDR) et dans la continuité du signalement mis en œuvre pour les thèses de doctorat, le SCD met en place un circuit particulier pour le dépôt des mémoires de HDR dans l'archive ouverte institutionnelle de l'Université de Lille.

5. Dépôt du texte intégral

En reconnaissant aux chercheurs un droit d'exploitation secondaire de leurs articles parus dans des revues scientifiques, [l'article 30](#) de la loi pour une république numérique du 8 octobre 2016 soutient les chercheurs dans leur activité d'archivage et de diffusion du texte intégral des publications.

L'archivage pérenne et la diffusion du texte intégral constituent en effet la vocation première des archives ouvertes. Il est donc demandé à tous les déposants de privilégier le dépôt d'un fichier en texte intégral, chaque fois que cela est possible.

Si le chercheur ne peut pas déposer ses productions en accès ouvert, il peut :

- sur LILLOA : choisir un accès confidentiel ou restreint à la communauté universitaire de Lille, de manière définitive ou temporaire. Dans le cas d'une restriction temporaire, la production est diffusée en accès ouvert à l'issue du délai fixé. Dans l'intervalle, des tirés à part pourront être délivrés, après accord de l'auteur pour chaque demande.
- sur HAL : déterminer un embargo d'une durée de deux ans maximum, avant mise à disposition du fichier en accès ouvert. Pendant la période d'embargo, le fichier n'est pas accessible, sauf par le biais de demandes de tiré à part.

Chaque fois que cela est possible, l'université de Lille encourage les déposants à choisir l'accès ouvert immédiat ou au terme d'une durée d'embargo raisonnable.

6. Soutien apporté par l'Université de Lille à la mise en œuvre de cette politique

En retour de cet investissement demandé aux chercheurs et aux unités de recherche, l'Université de Lille s'engage :

- **A mettre à disposition une équipe support dédiée au dépôt dans l'archive ouverte institutionnelle**

Basée au SCD, cette équipe support accompagne les chercheurs et les unités de recherche dans leur démarche de dépôt dans l'archive ouverte institutionnelle (support technique et juridique sur Lilloa et sur HAL) et dans l'import rétrospectif de leurs références sur Lilloa.

- **A maintenir une gouvernance de Lilloa associant tous les acteurs concernés**

Cette gouvernance s'appuie sur :

- un Comité de pilotage composé des vice-présidents recherche et numérique, des directeurs du SCD, de la Mise en œuvre de la politique scientifique, de la Valorisation de la Recherche et du Système d'information. Ce comité de pilotage définit les orientations stratégiques de Lilloa.
- un Comité des usagers, composé de membres des unités de recherche utilisatrices de Lilloa, de membres du Comité de pilotage et de membres de l'équipe support de Lilloa. Ce comité des usagers est l'instance privilégiée pour la remontée des besoins des unités et les demandes d'évolution.

- **A faciliter le dépôt des productions par la mise à disposition d'outils adaptés et évolutifs**

Cette facilitation repose sur l'attention portée à l'interface de dépôt, sur l'accompagnement des unités de recherche dans la reprise rétrospective de leurs contenus et sur l'interaction entre Lilloa et les applications de l'Université (référentiel identité numérique, ENT, Sampra...)

- **A maximiser la visibilité des productions scientifiques déposées dans l'archive ouverte institutionnelle**

L'équipe support de Lilloa s'engage à mettre en œuvre toutes les démarches possibles pour la visibilité des contenus de Lilloa sur les archives ouvertes thématiques, sur les bases bibliographiques (Google Scholar, Pubmed...) et sur Internet en général. L'Université s'engage à mettre en œuvre les connexions entre Lilloa et les applications déployées pour la visibilité de la recherche : pages pro, sites de laboratoires...

- **A reconnaître et à valoriser la mise en œuvre du dépôt de leur production scientifique par les chercheurs et les unités**

Cette reconnaissance pourra s'exprimer par la prise en considération des dépôts faits sur l'archive ouverte institutionnelle dans les financements accordés par l'université au titre de projets de recherche et de mobilité internationale sortante.

- **A réaliser un bilan régulier du dispositif mis en œuvre et de la présente charte de dépôt**

Ce bilan annuel s'appuie sur les remontées des unités de recherche et sur les statistiques de dépôt : il porte sur les pratiques constatées, les difficultés rencontrées et les améliorations à apporter au dispositif. Il fait l'objet d'une présentation en Comité des usagers, en Comité de pilotage et en Commission Recherche.

7. La charte de dépôt : adoption et évolution

La présente charte de dépôt est discutée et votée en Commission Recherche, avant adoption finale par le Conseil d'Administration de l'Université de Lille. Elle fait l'objet d'un bilan et d'une révision annuelle.

ANNEXE 1. LISTE DES PRODUCTIONS SCIENTIFIQUES CONCERNEES PAR LA CHARTE DE DEPOT

Préalable : le tableau ci-dessous précise pour quels types de productions scientifiques il peut être attendu le dépôt d'un fichier en texte intégral. Il ne préjuge pas des droits et/ou obligations pouvant être attachés à un fichier. Il appartient au déposant de vérifier les droits attachés à un fichier avant sa diffusion, en se fondant pour cela sur les documents et informations fournis par l'équipe support de LILLOA et disponibles sur le site de l'archive ouverte.

Type de production	Texte intégral/Fichier	Modalités spécifiques
Article dans une revue scientifique	Oui	
Communication dans un congrès avec actes	Oui	
Autre communication scientifique (congrès sans actes, poster, séminaire de recherche...)	Oui Voir modalités particulières pour les fichiers vidéo et audio.	Pour les fichiers vidéo et audio, possibilité de pointer par un lien vers un fichier stocké sur une plateforme tierce.
Ouvrage (y compris édition critique et traduction)	Oui	
Direction d'ouvrage	Oui	
Partie d'ouvrage	Oui	
Rapport de recherche	Oui	
Compte-rendu et recension critique d'ouvrage	Oui	
Pré-publication ou Document de travail	Oui	
Thèse de doctorat	Oui	Dépôt et signalement pris en charge par le SCD.
Habilitation à diriger des recherches	Oui	Dépôt et signalement pris en charge par le SCD.
Données de recherche	Non	Possibilité de pointer par un lien vers des données déposées sur une plateforme spécifique.
Brevet	Non	Possibilité de pointer par un lien vers la fiche du brevet dans une base extérieure.